



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: KEIM SPEZIALVERDÜNNUNG**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Agent diluant
- **Utilisations déconseillées** Toute autre utilisation est déconseillée.
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
KEIMFARBEN AG
Wiesgasse 1 / CH-9444 Diepoldsau
Tel. +41 71 737 70 10 / Fax +41 71 737 70 19
www.keim.com / info @keim.ch
- **Service chargé des renseignements:**
Thomas Klug
Téléphone +41(0)794027155
E-mail: info@keim.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Tox Info Suisse 145

GBK GmbH Global Regulatory Compliance
Emergency number: +41 71 737 70 18

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:**
Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Nom du produit: KEIM SPEZIALVERDÜNNUNG

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Préparations**
- **Description:** Polymère acrylique en dispersion aqueuse

- **Composants dangereux:**

CAS: 7664-41-7 EINECS: 231-635-3 Numéro index: 007-001-00-5 Reg.nr.: 01-2119488876-14-XXXX	ammoniac, anhydre ⚠ Acute Tox. 3, H331; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Flam. Gas 2, H221	<0,3%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Numéro index: 613-088-00-6	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	<0,05%
CAS: 55965-84-9 Numéro index: 613-167-00-5	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Sens. 1A, H317	<0,0015%

- **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
 - En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
 - Nous recommandons de présenter cette fiche de sécurité au médecin.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
 - Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 - Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.
 - En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
 - Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
 - Rincer la bouche et le pharynx avec de l'eau.
 - Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
 - Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

CHF



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.01.2020

Numéro de version 12.0

Révision: 27.01.2020

Nom du produit: KEIM SPEZIALVERDÜNNUNG

(suite de la page 2)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes de carbone (CO_x)
Monomères acryliques
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
En cas d'incendie, ne pas inhaler la fumée, les gaz et les vapeurs.
Le produit ne s'enflamme pas. Le polymère restant après évaporation de l'eau est inflammable.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller aux mesures de protection (voir paragraphes 7 et 8).
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Veiller à une aération suffisante.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les eaux ou les canalisations.
Se conformer aux réglementations locales.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Fermer les évacuations (risque de bouchage par précipitation de polymère)
Danger de glissade!
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

CHF

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Nom du produit: KEIM SPEZIALVERDÜNNUNG

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Eviter le contact avec la peau ou les yeux.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Ne pas inhaler les aérosols.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Equipement de protection individuelle voir le chapitre 8 (8.2).
Suivre les consignes légales de protection et de sécurité.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver dans les emballages d'origine dans un endroit frais et sec.
Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Protéger contre le gel.
- **Classe de stockage:** 12
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

7664-41-7 ammoniac, anhydre

Oral	Long-term - systemic effects	6,8 mg/kg bw/day (consommateur)
	Acute - local effects	6,8 mg/kg/day (consommateur)
Dermique	Acute - local effects	68 mg/kg bw/day (travailleur)
	Acute - local effects	68 mg/kg bw/day (consommateur)
Inhalatoire	Long-term - systemic effects	68 mg/kg bw/day (travailleur)
	Long-term - systemic effects	68 mg/kg bw/day (consommateur)
	Acute - systemic effects	47,6 mg/m ³ (travailleur)
	Acute - systemic effects	23,8 mg/m ³ (consommateur)
	Acute - local effects	36 mg/m ³ (travailleur)
	Acute - local effects	7,2 mg/m ³ (consommateur)
	Long-term - systemic effects	47,6 mg/m ³ (travailleur)
	Long-term - systemic effects	23,8 mg/m ³ (consommateur)

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.01.2020

Numéro de version 12.0

Révision: 27.01.2020

Nom du produit: KEIM SPEZIALVERDÜNNUNG

(suite de la page 4)

Long-term - local effects	14 mg/m ³ (travailleur)
Long-term - local effects	2,8 mg/m ³ (consommateur)

· PNEC**7664-41-7 ammoniac, anhydre**

Aquatic compartment - freshwater	0,0011 mg/l (freshwater)
Aquatic compartment - marine water	0,0011 mg/l (marine water)
Aquatic compartment - water, intermittent releases	0,0068 mg/l (non spécifiée)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Equipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les aérosols.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Filtre combiné A/P

· Protection des mains: Gants de protection recommandés.**· Matériau des gants**

Adapté par exemple:

Caoutchouc nitrile

Epaisseur recommandée: $\geq 0,1$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: $\text{taux} \geq 6$ (480 min)

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.**· Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

CHF

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.01.2020

Numéro de version 12.0

Révision: 27.01.2020

Nom du produit: KEIM SPEZIALVERDÜNNUNG

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales

· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Blanchâtre
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C: ~8

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: ~0 °C

Point initial d'ébullition et intervalle
d'ébullition: ~100 °C

· Point d'éclair Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température d'inflammation: Non déterminé.

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	non applicable.
Supérieure:	non applicable.

· Pression de vapeur à 20 °C: ~23 hPa

· Densité à 20 °C: 1* g/cm³

· Densité relative Non déterminé.

· Densité de vapeur: non applicable

· Taux d'évaporation: non applicable

· Solubilité dans/miscibilité avec
l'eau: miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: non applicable

· Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

*Les valeurs se rapportent au produit venant d'être fabriqué et peuvent évoluer dans le temps.



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Nom du produit: KEIM SPEZIALVERDÜNNUNG

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable en cas d'utilisation et de stockage normaux.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux en cas de manipulation et de stockage corrects.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

7664-41-7 ammoniac, anhydre		
Oral	LD50	350 mg/kg (rat) (OECD 401)
Inhalatoire	LC50/4 h	2.000 mg/l (rat)
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Le contact fréquent et prolongé avec la peau peut provoquer des irritations.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Irritations possibles en cas de contact prolongé.
- **En cas d'inhalation:** Irritation possible.
- **En cas d'ingestion:** Irritation possible.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Contient: CIT/MIT, BIT. Peut provoquer des réactions allergiques.
CIT = 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one
MIT = 2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one
BIT = 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
Aucune étude expérimentale connue.
Le produit n'ayant pas été testé, les informations sur la toxicologie sont issues des propriétés des constituants.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) néant**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.01.2020

Numéro de version 12.0

Révision: 27.01.2020

Nom du produit: KEIM SPEZIALVERDÜNNUNG

(suite de la page 7)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

7664-41-7 ammoniac, anhydre

EC 50/48h 24,4 mg/l (Daphnia)

LC 50/96 h 0,8 mg/l (poisson)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas facilement biodégradable.
- **Autres indications:**
Elimination en station d'épuration biologique par floculation, précipitation et adsorption sur les boues de curage.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Autres indications:** Filtrer les effluents par précipitation.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indication AOX:**
Le produit à notre connaissance ne contient pas d'halogènes organiques. Le produit ne contribue pas à la charge AOX de l'eau.
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CE No 2006/11/CE:**
En l'état actuel de nos connaissances, le produit ne contient pas de métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE.
- **Indications générales:**
Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Eliminer selon les réglementations locales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité**
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.01.2020

Numéro de version 12.0

Révision: 27.01.2020

Nom du produit: KEIM SPEZIALVERDÜNNUNG

(suite de la page 8)

· Catalogue européen des déchets

08 01 12 | déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

· Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

08 01 12 | Déchets de peintures et de vernis, autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· 14.1 Numéro ONU****· ADR, IMDG, IATA** néant**· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****· ADR, IMDG, IATA** néant**· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport****· ADR, IMDG, IATA****· Classe** néant**· 14.4 Groupe d'emballage****· ADR, IMDG, IATA** néant**· 14.5 Dangers pour l'environnement:****· Marine Pollutant:** Non**· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport: N'est pas un produit dangereux selon les directives de transport.**· "Règlement type" de l'ONU:** néant**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

(suite page 10)

CHF



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.01.2020

Numéro de version 12.0

Révision: 27.01.2020

Nom du produit: KEIM SPEZIALVERDÜNNUNG

(suite de la page 9)

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe B (Classification propre)
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction observé:**
 - TRGS 200 (Allemagne)
 - TRGS 500 (Allemagne)
 - TRGS 510 (Allemagne)
 - TRGS 900 (Allemagne)
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57** Néant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
 - H221 Gaz inflammable.
 - H301 Toxique en cas d'ingestion.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H310 Mortel par contact cutané.
 - H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H330 Mortel par inhalation.
 - H331 Toxique par inhalation.
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique:** Keimfarben Allemagne, Service Sécurité Produits
- **Acronymes et abréviations:**
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)
 - VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

(suite page 11)



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.01.2020

Numéro de version 12.0

Révision: 27.01.2020

Nom du produit: KEIM SPEZIALVERDÜNNUNG

(suite de la page 10)

LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
REACH: Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (Regulation (EC) No.1907/2006)
Flam. Gas 2: Gaz inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë - voie cutanée – Catégorie 2
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - inhalation – Catégorie 3
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

CHF